## Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

| Secteur: SAINT LEU  | N° de Convention : 33526   |
|---|--|
| Article 1:  |  |
| circulaires relatives au " financement de matériel pédago<br>sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ord   | et l'utilisation de matèriel acquis par l'Education Nationale suite aux gique adapté au bénéfice d'élèves présentant des deficiences dinaire " : 1-221 du 29/10/01 - MENE0102353C,Circ IENA1/808/2001-2002/JYB-SB  |
| Le Rectorat de la Reunion représenté par, <b>Le Recteur de</b> met à disposition de l'élève : PAYET KILLYAN Né(domicilié : 22 chemin des Jacinthes 97416 LA CHALOU Le matériel pédagogique individuel adapté suivant :  - Imprimante, référence :Lampe Triple lumière d | e) le : 03-04-2009<br>JPE  |
| Valeur globale du matériel prêté 0 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux affér   | ents à sa scolarité.   |
| Article 2:  |  |
| Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2017, et  | est révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.  |
| Article 3:  |  |
| Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclaren d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel si  | t sur l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état milaire à celui décrit dans le présente convention.  |
| Article 4:  |  |
| du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontrac<br>le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux affé<br>lieu. Le cocontractant utilisateur et ses représentants son  | is de veiller " en bon père de famille " à la garde et à la conservation tant utilisateur ne pourra utiliser, en classe et à son domicile, que dans rents à sa scolarité.Le tout à peine de dommages et intérêts, s'il y a t tenus de porter à la connaissance du Rectorat tout sinistre affectant le e 1884 du Code civil, le responsabilité des représentants de on autre que celle liée à l'usage conforme du matériel. |
| Article 5:  |  |
| La souscription d'une assurance contractée par les représ   | entants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.   |
| Article 6:  |  |
| <u> </u>  | au domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de<br>nent de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se   |
| A SAINT DENIS le 05-12-2014   | Livré le:  |
| Pour le Rectorat:   | NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE  |

1 / 1